



**N° 21-27**

**Attribution du marché de l'étude de la  
refonte du service de collecte du SMND**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le bureau dûment convoqué le 10 JUIN  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération  
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 16 JUIN 2021  
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

**PRESENTS :**

Monsieur FAYET Michel  
Monsieur MARMONIER Pierre  
Monsieur ROSET Patrick  
Madame DEBES Céline  
Monsieur VILLARD Claude  
Monsieur CASTAING Patrick  
Monsieur AMEZIANE Karim

**EXCUSEE :**

Madame FRACHON Marie-Christine

Il est exposé :

Un appel d'offres a été publié le 26 mars 2021 pour l'étude de la refonte du service de collecte du SMND avec pour date et heures limites de réception des offres le 29 avril 2021 à 10 h 00.

Ce marché est décomposé en 3 lots :

- Le lot 1 porte sur l'ensemble des thématiques liées à la gestion des collectes et des déchèteries.
- Le lot 2 porte sur l'organisation du service garage.
- Le lot 3 porte sur l'élaboration d'un PLPDMA.

Un candidat a déposé une offre pour le lot 3.

La Commission d'appel d'offres réunie le mercredi 16 juin 2021 à 15 h 00 :

- a déclaré infructueux le lot 1 par absence d'offres et propose de mettre en œuvre une procédure de marché négocié si des entreprises peuvent intégrer cette étude dans leur planning,
- ne donne pas suite au lot 2 par absence d'offres et propose d'annuler cette étude,
- a attribué le lot 3 à l'entreprise ECOGEOS pour un montant de 25 950.00 € HT, soit 31 140.00 € TTC

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 16 juin 2021**

Michel FAYET,  
Président

